

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 31/03/2025 - 1946 - 2019 B 00100 - 847 488 897 - A la maison d'Emma

DÉPOSÉ LE

31 MAR. 2025

Tribunal de Commerce de Compiègne
N°
Le Greffier *1946.*



**ETATS
DE GESTION**

SARL A LA MAISON D'EMMA
AIDE A DOMICILE
3 PL GEORGES BRASSENS

60800 CREPY EN VALOIS

Période du 01/06/2021 au 31/05/2022



Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

FIDUCIAL EXPERTISE
2 RUE LOUIS ARMAND

60800 CREPY EN VALOIS
0344944550

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/05/2022	Net au 31/05/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	16 000	7 405	8 595	10 881
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes	26 500	11 999	14 501	18 287
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 777	2 949	829	1 485
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières				
Total	46 277	22 352	23 925	30 653
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	51 885	198	51 687	33 382
Fournisseurs débiteurs	3 206		3 206	744
Personnel	2 264		2 264	
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	804		804	2 488
Autres créances				2 650
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 343		27 343	33 701
Total	85 502	198	85 305	72 965
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	77		77	46
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total	77		77	46
TOTAL ACTIF	131 856	22 550	109 307	103 664

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

BILAN PASSIF

	Net au 31/05/2022	Net au 31/05/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	38	38
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 777	
Résultat de l'exercice	-3 175	-1 777
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	5 085	8 261
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	47 877	55 067
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	8 052	8 709
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 082	6 741
Dettes fiscales et sociales :		
Personnel	19 425	10 990
Organismes sociaux	15 097	9 568
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 519	4 320
Etat, obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	170	9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	104 221	95 403
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	109 307	103 664

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

COMPTES DE RESULTAT

	du 01/06/2021 au 31/05/2022	% CA	du 01/06/2020 au 31/05/2021	% CA	Var. en val. annuelle	
					en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	194 659	100,00	155 524	100,00	39 135	25,16
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	16 789	8,62	7 376	4,74	9 413	127,61
Autres produits	-1 472	-0,76	2 662	1,71	-4 134	#####
Total	209 976	107,87	165 562	106,45	44 414	26,83
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	247	0,13	667	0,43	-420	-63,03
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	39 018	20,04	35 434	22,78	3 584	10,11
Total	39 265	20,17	36 101	23,21	3 163	8,76
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	6 337	3,26	6 672	4,29	-336	-5,03
Salaires et traitements	132 121	67,87	89 336	57,44	42 785	47,89
Charges sociales	13 420	6,89	17 124	11,01	-3 703	-21,63
Dotations amortissements, dep. et prov.	7 467	3,84	6 830	4,39	637	9,33
Autres charges	13 714	7,05	10 566	6,79	3 148	29,80
Total	173 059	88,90	130 527	83,93	42 532	32,58
Résultat d'exploitation	28 347	1,20	1 065	0,69	27 282	#####
Produits financiers	9	0,00	6	0,00	2	38,91
Charges financières	454	0,23	545	0,35	-91	-16,74
Résultat financier	-445	-0,23	-538	-0,35	94	17,41
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	27 902	1,43	1 604	1,03	26 298	74,05
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	383	0,20	173	0,11	210	121,55
Résultat exceptionnel	-383	-0,20	-173	-0,11	-210	#####
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	27 519	1,23	1 431	1,12	26 088	76,67

**A la Maison d'Emma
EURL
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Place Georges Brassens
84748889700012 RCS COMPIEGNE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU**

L'an 2022

Le 12 Septembre

A 19h 00,

Au siège social à Crépy en Valois,

POULLAIN Emmanuelle
Demeurant 1 rue de la Ferme 60350 CROUTOY,

Propriétaire de la totalité des 10000 actions de 10 000 € composant le capital social de la société « A la maison d'Emma »,

Actionnaire unique et seul présidente de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la Société, Emmanuelle POULLAIN, Actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Mai 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/05/2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/05/2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. 

L'actionnaire unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à une perte de 3175.45€ de la manière suivante :

Perte de l'exercice	3175.45 €
Au compte « Report à Nouveau ou réserve légale ou autre réserve »	3175.45 €
S'élevant ainsi à 3175.45 € Débiteur	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents s'agissant de la 1ère année d'activité.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Conventions conclues par l'Actionnaire unique avec la Société :

- | | |
|--|--------|
| ○ Rémunération perçue au titre de l'exercice : | 8052 € |
| ○ Charges sociales prises en charge par la société : | 3220 € |

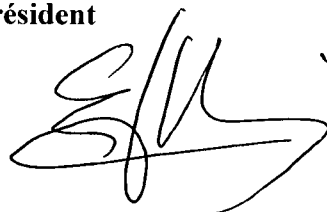
L'actionnaire unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'Actionnaire unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président



Actionnaire Unique et Gérante
ANNEXE

**CONVENTIONS PASSEES ENTRE LA SOCIETE
ET L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

Conventions conclues par l'Actionnaire unique avec la Société :

- | | | |
|---|--|--------|
| ○ | Rémunération perçue au titre de l'exercice : | 8052 € |
| ○ | Charges sociales prises en charge par la société : | 3220 € |

A LA MAISON D EMMA
Société EURL
au capital de 10 000euros
Siège social : 3 Place Georges Brassens 60800 CREPY EN VALOIS
84748889700012 RCS COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 3 SEPTEMBRE 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/05/2021

DEUXIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -3175.45 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice	3175.45 €
Au compte « Report à Nouveau ou réserve légale ou autre réserve » S'élevant ainsi à 1777 € (Débiteur)	3175.45 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents s'agissant de la 1ère année d'activité.

Certifié conforme
Le Président

